



40^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar

Genève, le 11 mars 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et salue ses recommandations.

Tout comme la Rapporteuse spéciale, la Suisse est profondément préoccupée par la grave situation sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme dans l'État de Rakhine. Elle déplore la cessation de la coopération du Myanmar avec la Rapporteuse spéciale depuis bientôt deux ans et appelle le gouvernement du Myanmar à coopérer avec tous les mécanismes des droits de l'homme des Nations-Unies et à leur garantir un accès à l'ensemble du pays, sans restriction.

Afin d'assurer la reddition des comptes et ouvrir ainsi la voie vers la réconciliation, il est impératif et urgent de mener des enquêtes rapides, indépendantes et crédibles. A ce titre, la Suisse salue la création de la Commission d'enquête indépendante par le gouvernement du Myanmar et appelle à ce que cette dernière puisse travailler en toute indépendance et transparence. Elle exhorte le Myanmar d'assumer sa responsabilité

première de rendre justice et rappelle que le Conseil de sécurité peut déférer la situation à la Cour pénale internationale.

Finalement, la Suisse demande que le gouvernement du Myanmar garantisse tous les droits de l'homme et droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression et de réunion, et assure la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Au vu du refus du gouvernement du Myanmar à coopérer avec vous, quelles mesures pourraient être prises par la communauté internationale – les Etats et les Nations-Unies - afin de rétablir la confiance entre les mécanismes des droits de l'homme internationaux et le Myanmar ?

Je vous remercie.